



SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE 7-9 rue du Moulin 68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.66.33.13 Fax : 03.89.56.49.19 www.semaphore.asso.fr – www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

Maître Nageur Sauveteur en Alsace

Vous aimez la perspective de :

- De faire carrière dans le sport
- dispenser des cours de natation à toutes sortes de publics (des bébés nageurs aux personnes âgées)
- surveiller, sauver, réanimer un usager
- effectuer un travail de prévention efficace pour éviter les accidents et les noyades
- prendre des initiatives dans le cadre de procédures d'urgence

Alors ce métier est peut être « fait pour vous »....

Le maître-nageur sauveteur (MNS), est titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation, ou du tout nouveau Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport des activités aquatiques et de la natation. Il anime les activités aquatiques, enseigne la natation et assure la sécurité des lieux de baignade.

Description des tâches / conditions de travail

Le maître-nageur sauveteur assure la sécurité du lieu de baignade et dispense des cours de natation à toutes sortes de publics : des bébés nageurs aux personnes âgées en passant par les femmes enceintes. Il touche à des activités originales telles que la gymnastique aquatique, le water-polo, la nage synchronisée, le plongeon....

Il encadre également l'enseignement de la natation scolaire à l'école primaire. (L'enseignement de la natation au collège est réservé aux professeurs d'éducation physique et sportive diplômés et certifiés). Il peut dispenser l'entraînement aux nageurs confirmés, et bien sur initier les débutants.

Le principal lieu d'exercice de cette fonction est la piscine publique. Dans ce cas vous aurez le statut de fonctionnaire territorial, mais encore faut-il réussir le concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Mais de plus en plus de piscines sont également sous statut privé et dans ce cas vous aurez un contrat de droit privé et le recrutement se fera sans concours. Selon vos goûts, vous pourrez aussi travailler aux abords de piscines d'hôtel, vous faire employer dans des centres de remise en forme ou dans des clubs de vacances.

Le titre de MNS permet aussi à son titulaire d'exercer en milieu naturel, au bord des plans d'eau, en mer, mais ces emplois ne sont que saisonniers et ne concernent que l'aspect du sauvetage. Pour faire ce genre d'expérience, il faut encore être titulaire du permis bateau, des diplômes de secourisme en relation avec la spécialité et suivre un stage spécifique.

Evolution professionnelle

Les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives qui exercent dans les piscines municipales sont des fonctionnaires territoriaux. Parfois il est fait appel à des agents contractuels voire des vacataires. Dans le secteur privé ce sont des salariés employés. La demande en éducateurs sportifs des activités de la natation est forte surtout durant la saison d'été : 12 000 saisonniers pour 5 000 permanents. Le maître nageur sauveteur peut, par ancienneté ou par examen interne, monter en grade voire devenir chef de bassin. Il peut également se hisser au rang des directeur d'installations sportives ou nautiques..

Etudes / formations

Le BPJEPS activité aquatiques a remplacé le BEESAN. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation est obligatoire pour animer et enseigner la natation et surveiller les lieux de baignade (piscines, plans d'eau, mer). La formation préparant au BPJEPS est organisée en unités capitalisables dont certaines sont communes à tous les sports, d'autres spécifiques à la spécialité.

Le BPJEPS AAN porte le titre de MNS et doit passer tous les 5 ans le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession (CAEPMNS) une sorte de révision des capacités de sauvetage et secourisme.

A noter : il existe un autre diplôme, le BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) qui permet uniquement d'assurer des missions de surveillance et de sauvetage mais pas l'enseignement de la natation. Sa formation est assurée par les associations ou organismes agréés de Sécurité Civile, vous pourrez vous procurer les listes auprès des Préfectures. Ce diplôme est à vocation saisonnière et permet de renforcer les MNS en été.

Ce diplôme peut être un pré-requis pour accéder au BPJEPS AAN et il vaut mieux le passer, si on veut poursuivre dans la professionnalisation.

Autres intitulés du métier

Maître nageur sauveteur, Surveillant Sauveteur Aquatique Surveillant de baignade pour centres de vacances

Source : www.cidj.com

FORMATIONS EN ALSACE

DEVENIR SURVEILLANT DE BAIGNADE OU SURVEILLANT SAUVETEUR

* **Brevet de Surveillant de baignade (B.S.B.)**

Le BSB permet uniquement de surveiller les baignades des enfants en colonie de vacances ou en centre aéré, hors des sites équipés de postes de secours. Il ne s'agit pas d'un brevet d'Etat, mais d'une attestation délivrée essentiellement par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), qui garantit un premier niveau de sauvetage. L'attestation peut également être délivrée par les associations agréées qui forment au BAFA et qui proposent le BSB dans le cadre d'une qualification.

Il faut être titulaire du PSC1 (30 heures de formation) et avoir 18 ans révolus pour se présenter à l'examen.

67

Association des Sauveteurs Secouristes Plongeurs 67 (ASSP67)
15 rue des Peupliers – 67370 Pfettisheim – Tél : 06 26 19 58 38

Association des Sauveteurs Secouristes de Strasbourg
Maison des Associations – 1A Place des Orphelins – 67000 Strasbourg
Responsable : Mr Laurent Weiss au 06 74 06 13 17 – Site : www.ass-strasbourg.com

68

Association française de Sauvetage et de Secourisme
Maison des Associations - 6 route d'Ingersheim – 68000 Colmar
Contact : Mr Lucien Pellicia – Tél : 06 28 40 76 52 – Site : www.acss-colmar.net

Centre de Formation de Sauvetage et de Secourisme (CFSS)
Complexe Sportif de Fessenheim – 69a rue de la Libération - 68740 Fessenheim - Tél : 03 89 48 52 49
Tél. Piscine : 03 89 48 55 90 - Contact : Mr Denis Foehrlé – Tél : 03 89 48 54 79
Site : <http://cfss-fessenheim.com>

* **BNSSA (Brevet National Sécurité Sauvetage Aquatique)**

Le titulaire du BNSSA peut surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées et assister les maîtres nageurs sauveteurs dans la surveillance des piscines publiques.

L'examen du BNSSA est composé d'épreuves pratiques éliminatoires, et d'épreuves cotées.

Il faut être titulaire du PSE1 et avoir 18 ans révolus pour se présenter à l'examen.

67

Club d'Activités des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (CAMNS)
7 rue de l'Usine à Gaz - 67240 Bischwiller – Tél : 03 88 06 21 60 - Site : www.camns.com
Contact : Mr André Hiltenbrand au 06 08 00 70 12

Association des Sauveteurs Secouristes Plongeurs 67 (ASSP67 - FNMNS)
15 rue des Peupliers – 67370 Pfettisheim – Tél : 06 26 19 58 38

Association des Sauveteurs Secouristes de Strasbourg
Maison des Associations – 1A Place des Orphelins – 67000 Strasbourg
Responsable : Mr Laurent Weiss au 06 74 06 13 17 – Site : www.ass-strasbourg.com

Maîtres Chiens Sauveteurs Aquatiques Terre Neuve 67 – Sécurité Civile
27 rue Gumbrechtshoffen – 67000 Strasbourg
Président : M. Jean-Marie Lazarus au 06 07 67 14 40 - Site : www.sites.estvideo.net/tn67

Plongée Aquatique Club de Strasbourg - FNMNS
Maison des associations 1 place des orphelins – 67000 Strasbourg
Responsable : Mr Brand Alain 06 08 34 33 18

68

Association française de Sauvetage et de Secourisme
Maison des Associations - 6 route d'Ingersheim – 68000 Colmar
Contact : Mr Lucien Pellicia – Tél : 06 28 40 76 52 – Site : www.acss-colmar.net

Centre de Formation de Sauvetage et de Secourisme (CFSS-FNMNS)
Complexe Sportif de Fessenheim – 69a rue de la Libération - 68740 Fessenheim - Tél : 03 89 48 52 49
Tél. Piscine : 03 89 48 55 90 - Contact : Mr Denis Foehrle – Tél : 03 89 48 54 79
Site : <http://cfss-fessenheim.com>

DEVENIR MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

* **Pré-qualification aux Métiers de la Natation**

L'objectif de cette formation est d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation au BPJEPS Activités aquatiques et la natation. Des épreuves techniques de natation et un positionnement sont nécessaires avant toute entrée en formation.

CREPS ALSACE
4 Allée Sommerhof – 67200 Strasbourg – Tél : 03 88 10 47 67
Durée de la formation : 375 heures réparties sur 9 mois
Lieu d'activité : Piscine de HautePierre à Strasbourg

* **BPJEPS spécialité Activités Aquatiques et de la Natation**

Le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport des Activités Aquatiques et de la Natation confère à son titulaire la qualification permettant d'enseigner la natation, d'animer les activités aquatiques et de surveiller les piscines, les baignades ou les plans d'eau aménagés. Il confère à son titulaire le titre de Maître Nageur Sauveteur.

En Alsace, ce nouveau diplôme remplace le BEESAN à partir de 2011. Il sera généralisé à partir de 2013.

67

FORMA'S – CFA des Métiers de l'Animation et du Sport - Maison des Sports
4 rue Jean Mentelin – BP 95028 – 67035 Strasbourg cedex 02 – Tél : 03 88 26 94 70
Modalités : formation en alternance sur 12 mois.
Se fait en partenariat avec le CREPS Alsace (Strasbourg et Mulhouse).

68

CREPS ALSACE (antenne de Mulhouse)
5 rue des Frères lumière - 68200 Mulhouse – Tél : 03 89 32 10 56 ou 03 89 33 99 40

* **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (C.A.E.P.M.N.S.)**

Pour se présenter à cette formation il est indispensable d'être titulaire :

- diplôme d'Etat de Maître Nageur Sauveteur (BPJEPS AAN) ou du BEESAN ou du diplôme d'Etat de MNS
- de l'attestation de formation continue en secourisme du PSE1 ou PSE2, ou diplôme équivalent.

Ce certificat se passe tous les 5 ans et permet de réactualiser ses connaissances en sauvetage, secourisme, réglementation, etc...

CREPS ALSACE

4 Allée Sommerhof – 67200 Strasbourg – Tél : 03 88 10 47 67

Durée de la formation 3 jours (soit 24 heures réparties en 3 x 8h00)

67

Lieu d'activité : Piscine de la Kibitzenau à Strasbourg

68

Lieu d'activité : Piscine intercommunale de Guebwiller

Lieu d'activité : Piscine d'Ottmarsheim

Nota bene : Pour travailler au sein d'une structure publique (piscine ou centre sportif municipal), il faut passer le concours d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives (cat. B) : voir fiche de synthèse Sémaphore.

ADRESSES UTILES

Ministère de la Santé et des sports : www.sports.gouv.fr

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport - FNMNS : www.fnmns.org

Fédération française de natation – FFN : www.ffnatation.org

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme : www.ffss.fr

Liste non exhaustive ...